

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS SUR TITRE
DONNANT ACCES AU GRADE D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF**

SESSION 2022

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,
- Vu le décret n°2013-646 du 18 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs,
- Vu de Décret n° 2013-908 du 10 Octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la Fonction Publique de l'Etat, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu l'arrêté fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B, C de la fonction publique territoriale en date du 31 décembre 2019, modifié le 08 août 2022,
- Vu l'arrêté du Président portant ouverture du concours sur titre donnant accès au grade d'Assistant Territorial Socio-éducatif en date 22 février 2022 modifié le 15 mai 2022,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des membres du jury du concours sur titre d'Assistant Territorial Socio-Educatif dans les spécialités « éducateur spécialisé » et « conseiller en économie sociale et familiale » est établie comme suit :

COLLEGE DES ELUS LOCAUX :

Madame Nadine CADET, Présidente du jury, Adjointe au Maire d'Essay les Nancy (54),
Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Centre de Gestion de la Marne, Maire d'Esternay, Membre du CRO du CNFPT Grand Est.

COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

Madame Céline BOURGEOIS VAN EROM, Conseiller socio-éducatif supérieur au Conseil Départemental de la Marne, Responsable de la CSD Reims,
Monsieur Franck ZENTNER, Représentant de la CAP A du Centre de Gestion de la Marne, Directeur général des services à Cormontreuil, Maire de la Neuville au Pont (10),

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES :

Madame Isabelle MARINI, Responsable de la filière assistant de service social à l'Ecole supérieure Européenne de l'Intervention Sociale,
Monsieur Aurélien LAVIGNE, Attaché Territorial, Délégué Territorial à la protection de l'enfance du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle,

Article 2 : Monsieur VALENTIN Patrice assurera le remplacement du Président dans le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 3 : Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un délai de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,
- affiché dans les locaux du Centre de Gestion et des Centres de Gestion cités au présent arrêté, ayant sollicité la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Marne.

Fait à Chalons en Champagne, le

12 SEPT 2022

Le Président du Centre de Gestion,
Patrice VALENTIN,

Maire d'ESTERNAY,
Membre du CRO du CNFPT Grand Est.

